

Une communauté rurale pour Hanwell

Contexte

Au cours des six dernières années, un groupe de bénévoles de la région, avec l'appui de membres du personnel du gouvernement provincial, a étudié la possibilité que le district de services locaux (DSL) de Hanwell devienne une communauté rurale. Divers facteurs ont été examinés, et les résultats de l'étude ont été envoyés par la poste aux résidents en juillet 2013. À l'heure actuelle, on continue d'informer la population du DSL sur ce que signifierait pour elle la constitution d'une communauté rurale.

Le présent document jette un dernier coup d'œil sur les résultats de l'étude. Le 2 décembre, les résidents du DSL visé ayant le droit de vote devront faire savoir s'ils souhaitent que leur DSL devienne une communauté rurale.

Vous êtes invités à consulter ce document afin d'être en mesure de faire le meilleur choix pour votre collectivité.

La décision vous appartient!

Cette proposition vous concerne-t-elle?

Le DSL de Hanwell comprend les subdivisions de Birchwood, Brookdale, Brookdale Gardens, Somerset, Deer Wood, Starlite Village, Eaglewood, Eagle Ridge Cobblestone, Pinecrest, Tranquil Valley, Madison Heights, Tower Lake, Yoho Lake ainsi que des routes qui ne sont pas associées à une subdivision, mais reliées au chemin Hanwell.

Points saillants de l'étude

La création d'une communauté rurale...

- ♦ permettrait aux résidents d'élire un conseil local qui représenterait leur communauté : ainsi, ce serait des gens de Hanwell qui prendraient les décisions pour le bien de la communauté;
- ♦ permettrait au conseil de gérer des services locaux au nom des résidents, notamment la gestion du budget et l'établissement des taux d'imposition à l'échelon local. Pour le moment, ces fonctions sont assumées par le personnel du gouvernement provincial;
- ♦ exigerait la tenue de réunions ordinaires du conseil ouvertes au public;
- ♦ ferait en sorte que la prise de décisions concernant la collectivité se fasse à l'échelon local et porte essentiellement sur des questions intéressant les résidents, les propriétaires fonciers et les entreprises;
- ♦ résulterait en la création d'une communauté dynamique de 4 266 résidents, ce qui lui donnerait le pouvoir de négocier et de collaborer avec les gouvernements fédéral et provincial et d'autres collectivités en vue d'améliorer les services dispensés dans la communauté;
- ♦ aiderait les groupes locaux dans l'élaboration de leurs projets, comme le parc de loisirs de la Hanwell Community Development Association;
- ♦ occasionnerait, pour la période s'étendant de 2014 à 2017, une hausse annuelle moyenne du taux d'impôt foncier de 1 cent par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière pour les biens résidentiels et de 1,6 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière pour les biens commerciaux, ainsi qu'une baisse annuelle moyenne de 3,3 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière pour les appartements et les chalets; par rapport aux taux prévus si le DSL demeurerait DSL.

En se dotant d'une communauté rurale, la communauté de Hanwell pourrait fixer ses propres taux d'impôt pour les services convenus, négocier des contrats de services et obtenir des subventions et des prêts municipaux pour améliorer ses infrastructures et ses installations et acheter de l'équipement.



Notions élémentaires du modèle de communauté rurale

Une communauté rurale (CR) est semblable à une municipalité. Elle vise à desservir les régions rurales en leur permettant d'assurer la prestation de certains services. Par exemple, advenant la constitution de votre DSL en communauté rurale, celle-ci assumerait la responsabilité de l'aménagement du territoire, des mesures d'urgence, du contrôle des chiens, de la collecte des déchets, de l'éclairage des rues et des services de loisirs. Cela dit, le gouvernement provincial continuerait de gérer les services de police, de protection contre les incendies et d'entretien des routes, jusqu'à ce que la communauté rurale décide d'assumer ces responsabilités elle-même, si elle le souhaite.

Points d'intérêts clés...

Si les résidents du DSL de Hanwell votent pour la création d'une communauté rurale, cette dernière :

- ♦ portera le nom de Hanwell;
- ♦ comptera quatre quartiers;
- ♦ aura un maire et six conseillers (un conseiller élu dans chacun des quatre quartiers et deux conseillers élus dans l'ensemble de la communauté) qui représenteront et serviront les intérêts de la communauté;
- ♦ embauchera un employé à plein temps, soit l'administrateur, qui sera au service du conseil et de la communauté;
- ♦ conservera les adresses postales et le service 911.

Message du président du Comité de pilotage

« Des discussions menées avec des membres de la communauté ont révélé plusieurs préoccupations, y compris l'accès inadéquat à des installations de loisirs et à des centres communautaires et l'absence de représentation investie de pouvoirs décisionnels dans le DSL de Hanwell. Les membres du comité de pilotage sont d'avis que le temps est venu pour la communauté de pouvoir décider elle-même de son avenir en examinant la possibilité qu'elle devienne une communauté rurale pour le bien de tous les résidents. Des réunions auront lieu dans notre DSL en novembre; il s'agira d'une occasion importante de poser vos questions au sujet de l'étude de faisabilité et d'obtenir des réponses du comité de pilotage afin de prendre une décision éclairée concernant l'avenir de notre communauté. Nous vous prions d'y assister, de vous informer et de voter le 2 décembre. »

Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site www.hanwell.nb.ca – Peter Michaud, président.

Votre communauté, votre choix

Un vote aura lieu le 2 décembre 2013 afin de déterminer si le DSL de Hanwell deviendra une communauté rurale. La date, le lieu et l'heure des scrutins ordinaires et par anticipation vous seront communiqués par la poste par [Élections Nouveau-Brunswick](#). Tous les résidents habiles à voter seront appelés à répondre à la question suivante :

« Êtes-vous en faveur de la constitution du district de services locaux de Hanwell en une communauté rurale? »

L'appui de la population locale sera jugé suffisant si la majorité (50 % + 1) des résidents qui auront voté, votent en faveur de la constitution d'une communauté rurale.

Renseignements supplémentaires :

Personne-ressource :

- ♦ Peter Michaud, président, Comité de pilotage, Projet de communauté rurale de Hanwell, pmichaud@hanwell.nb.ca, (506) 450-9412, www.hanwell.nb.ca
- ♦ Benoit Locas, analyste – Restructuration communautaire, Environnement et Gouvernements locaux, (506) 453-2724, Benoit.Locas@gnb.ca